Adhérer à la CFTC

Une adhésion est strictement personnelle et confidentielle, votre employeur n'en sera pas informé.
De plus, il ne faut pas confondre adhérer et militer.
Tout adhérent peut devenir militant, et nous vous y encourageons, mais c'est un choix personnel que personne ne vous imposera.
Adhérer à la CFTC vous permet avant tout d'avoir accés à de nombreux services.

Etre adhérent implique le paiement d'une cotisation syndicale. **Pour cela, il suffit de nous retourner par courrier le bulletin ci-joint, dûment complété et signé, en y joignant votre RIB. Vous pouvez également adhérer directement en ligne sur CFTC-67.FR.**

Les cotisations seront prélevées automatiquement sur votre compte bancaire tous les 2 mois (en date du 5), avec les avantages suivants :

- Aucune démarche particulière à faire auprès de votre banque.
- Répartition de la cotisation sur toute l'année, pour la rendre plus transparente dans le budget familial.
- Envoi, chaque début d'année, d'une attestation annuelle de paiement, vous permettant de retranscrire sur votre déclaration de revenus le montant indiqué, afin de **bénéficier d'un crédit d'impôt de 66 % du total cotisé.** Si vous n'êtes pas imposable, celui-ci sera viré sur votre compte par l'administration fiscale. Si vous déclarez les frais réels, vous ne bénéficierez pas du crédit d'impôt tel quel, mais vous pourrez ajouter à ces frais la somme totale cotisée et ainsi réduire votre revenu imposable.

En cas de résiliation, celle-ci se fait sur demande écrite de votre part, à envoyer par courrier recommandé à votre Union Départementale CFTC.

Cotisations 2025

CATEGORIE PROFESSIONNELLE	**MONTANT MENSUEL***	Crédit d'impôt à récupérer l'année suivante	**COUT MENSUEL REEL**
Ouvrier / Employé	**12,85 €**	-8,48 €	**4,37 €**
Technicien / Agent de maîtrise	**15,55 €**	-10,26 €	**5,29 €**
Cadre et assimilé	**17,30 €**	-11,42 €	**5,88 €**

* prélèvement **tous les 2 mois** = montants à multiplier par 2

Nous vous remercions vivement pour la confiance que vous nous témoignez et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Contact

UNION DEPARTEMENTALE CFTC DU BAS-RHIN
19, rue de La Haye
CS70052 SCHILTIGHEIM
67014 STRASBOURG CEDEX
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Tél. : 03.88.15.21.21 - Courriel : syndicat@cftc-67.fr
Site internet : www.cftc-grandest.fr - Site d'adhésion : **CFTC-67.FR**